



**Assemblée communale ordinaire
du 2 mai 2022 à 20h00
à la salle communale de Chapelle**

Présidence	M. Claude Gremaud, Syndic
Présents	26 personnes
Secrétaire	Mme Christine Marchand, Secrétaire communale
Personnes excusées	M. Olivier Dorthe M. Thierry Auguet Mme Christine Gremaud (en quarantaine) M. Jean-Luc Birchmeier Mme Annette Cettou M. Bertrand Jung M. Andrea Bagnuoli

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes, tout particulièrement à M. Roland Cettou, ancien Syndic et à toutes les personnes qui se présentent dans les commissions communales pour épauler le Conseil communal. Remerciements également à M. Christian Crausaz pour la mise en page du 53^{ème} Petit Chapelois.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises sur les chaises dans les deux premiers rangs + la table du Conseil communal : Mme Frédérique Humair Flühmann
Nombre de personnes : 10 + 5 (membres du Conseil et secrétaire)
- Pour les personnes assises sur les chaises dans les deux derniers rangs : M. Henri Conus
Nombre de personnes : 11

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter et confirmer le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 26 personnes ; majorité 14

L'assemblée a été convoquée par un affichage au pilier public, un envoi « tous-ménages » du P'tit Chapelois no 53, une parution dans la Feuille Officielle en date du 22.04.2022, FO no 16 avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2021
2. Comptes 2021
 - a. Comptes de résultats
 - b. Comptes des investissements
 - c. Rapport de l'organe de révision
 - d. Rapport de la commission financière
 - e. Approbation des comptes de résultats
 - f. Approbation des comptes des investissements
3. Modifications des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois, approbation.
4. Modification de l'article 18 « Taxe d'entrée » du règlement du cimetière, approbation.
4. Divers
Information sur l'étude de fusion.

Aucune remarque ou question n'est soulevée pour ce tractanda.

1. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction précise et très détaillée.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	: 26
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

2. Comptes 2021

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable des finances, pour la présentation de ces comptes.

a) Comptes de résultats

M. Benoît Curty commente les comptes de résultats 2021.

Suite à la mise en place de MCH2 et selon le règlement des finances, l'assemblée communale doit valider tout crédit supplémentaire dépassant 10% du budget concerné. Afin de tenir compte des dépassements significatifs, M. Curty présente les dépassements budgétaires supérieurs à CHF 1'000.--.

M. Cettou soulève que cette présentation est par ligne et non par groupe, ce que lui confirme M. Curty.

Les comptes de résultats présentent un montant de CHF 1'145'718.— aux charges et CHF 1'350'914.— aux produits. Les comptes 2021 se soldent par un bénéfice de CHF 205'196.--. Le

budget 2021 prévoyait une perte de CHF 5'320.--. Il faut noter un amortissement de 143'293.- de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui influence de façon conséquente le total du compte de résultats.

Le bilan présente un total de CHF 3'626'212.— à l'actif au 31.12.21 et de CHF 3'421'016.— au passif, d'où un excédent de CHF 205'196.—.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

b) Comptes des investissements

M. Benoît Curty commente les comptes des investissements.

Le montant des investissements se monte à CHF 95'495.— en charges pour des recettes de CHF 7'109.—.

Une dépense de CHF 33'020.-, non budgétisée, est due à une fuite d'eau à la route des Chapelettes le 18.09.2021. Le Conseil communal a décidé de profiter de la creuse déjà effectuée afin de remplacer la conduite principale qui n'était pas en très bon état, ceci afin d'éviter d'autres fuites. Ce montant ne figurait pas au budget 2021 et dépassait la compétence du Conseil communal qui s'élève à CHF 10'000.--. Avec MCH2 les dépenses liées par l'urgence de leur réalisation peuvent être effectuées par le Conseil communal, sur préavis de la commission financière. La commission financière a donné un préavis positif au vu de l'urgence de ces travaux.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

c) Rapport de l'organe de révision

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de l'organe de révision établi par la Fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy.

d) Rapport de la commission financière

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui recommande l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements tels que présentés :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE COMPTES 2021

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 12 avril 2022 afin de procéder à la consultation des comptes de l'exercice 2021 de la commune de Chapelle.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Butty, nous avons parcouru les comptes de résultat et d'investissement arrêtés au 31 décembre 2021.

Les informations données et les réponses obtenues à cette occasion nous ont donné entière satisfaction.

Le total des dépenses s'élève à CHF 1'145'717.94, les recettes à CHF 1'350'913.78.

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de CHF 205'195.84 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 5'320.-.

Ce résultat est principalement dû à la maîtrise des charges d'exploitation et surtout aux recettes d'impôt plus importantes que prévu, leur estimation ayant été établie de manière prudente, notamment en regard de la situation pandémique.

A relever qu'un amortissement de CHF 143'293.- issu de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, à amortir linéairement sur 10 ans, influence fortement le total du compte de résultat.

Les charges d'investissements s'élèvent au total à CHF 95'494.70.

Elles concernent la réfection des fissures du réseau routier communal pour CHF 14'055.95, la réfection partielle de la route des Oches pour CHF 38'543.15 et la réfection de la route du Château pour CHF 9'875.85.

A la route des Chapelettes, suite à une fuite sur le réseau d'eau potable, le Conseil communal a décidé de profiter de l'ouverture du terrain pour remplacer la conduite principale sur environ 40 mètres, afin d'éviter d'autres risques de fuites.

Ne figurant pas au budget 2021 et avec MCH2, ces travaux liés par l'urgence peuvent être effectués sur préavis de la commission financière qui s'est prononcée favorablement. Le coût final s'élève à CHF 33'019.75. p. 2

Les recettes d'investissements de CHF 7'108.95 concernent l'encaissement d'une taxe unique de raccordement relative à l'introduction du nouveau règlement de distribution d'eau potable entré en vigueur le 1er avril 2021.

Au vu de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2021 tels que présentés.

Chapelle, le 2 mai 2022

La commission financière :

René Perroud, président Sylvie faillétaz

Thierry Auguet Roland Cettou Jean-Marie Jaquet

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Aucune remarque ou question n'est soulevée.

e) Approbation des comptes de résultats

Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement (sans les membres du Conseil communal et la secrétaire.)

OUI	: 21
NON	: 0
ABSTENTIONS	: 0

A l'unanimité, les comptes de résultats sont acceptés.

f) Approbation des comptes des investissements

Votation à mainlevée des comptes des investissements (sans les membres du Conseil communal et la secrétaire.)

OUI	: 21
NON	: 0
ABSTENTIONS	: 0

A l'unanimité, les comptes des investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance, ainsi que Mme Jung et M. Curty pour leur excellence, leur maîtrise du sujet et leur parfaite collaboration. Il soulève la tâche fut ardue pour ce passage à MCH2.

Mais que la qualité « premium » à laquelle ils nous ont habitués est toujours présente, Ce qui est agréable pour la bonne marche de notre commune.

M. le Syndic informe l'assemblée que la commune doit malheureusement déplorer la démission de notre boursière Mme Jung, qui se trouve devant un choix, que bien sûr nous regrettons, mais comprenons.

Le flou du canton ainsi que celui du partenaire informatique sur certains points de l'application de MCH2 a été aussi éprouvant pour Mme Jung et M. Curty (qui, comme déjà dit, tous deux sont habitués

à fournir un travail de haute qualité, chose impossible à ce jour: vu certaines directives lacunaires du Canton).

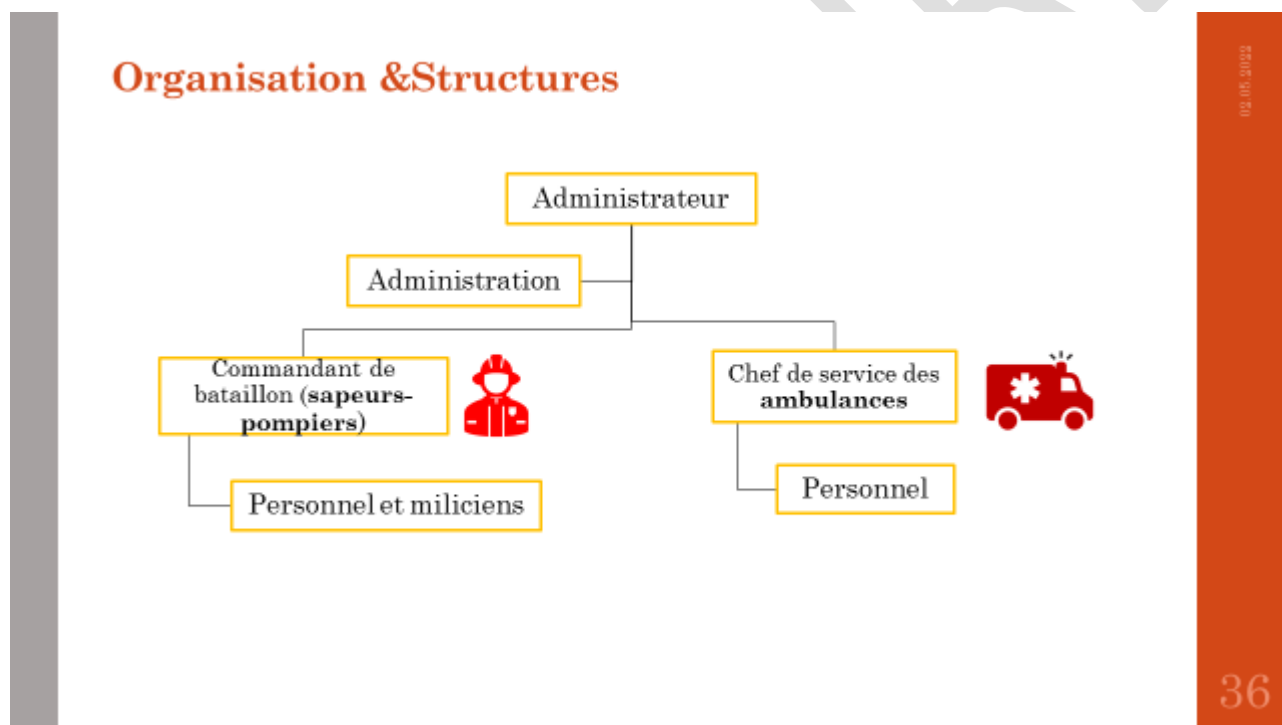
Mme Jung se retrouve submergée par le succès de sa fiduciaire indépendante et son souhait bien légitime de garder du temps pour sa famille, explique son choix, malheureusement pour nous ! Selon son contrat, sa démission ne sera effective que le 31 mars 2023, ce qui nous laisse un peu de temps pour évaluer quelle solution appliquer à son départ.

M. le Syndic remercie chaleureusement Mme Jung.
Applaudissements de l'assemblée.

3. Modifications des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois, approbation.

M. le Syndic passe la parole à M. Monney.

M. Monney explique à l'assemblée que le Grand Conseil adopte une loi sur la défense incendie et les secours « Ambulances Sud Fribourgeois + réorganisation des pompiers = Secours Sud Fribourgeois »



Statuts soumis à l'approbation :

les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans (possible d'être actif-ve passé cet âge).

- **Obligation de servir**
- **Taxe d'exemption pour les personnes non incorporées** (prélevée par l'ASF, au travers des communes)
 - fixée par l'assemblée des délégués
 - à CHF 200.- au maximum par personne
 - Exemption pour les jeunes de 18 à 20 ans
 - Exception de certaines personnes à servir et au paiement de la taxe voir **art 24**



La nouvelle caserne des pompiers est en cours de construction sur la commune de Rue, qui sera également la nouvelle base pour la Vallée du Flon et une partie du secteur de Siviriez. Les nouvelles bases de départ sont de 14 et ont été imposées par les 3 Préfets soit :
Glâne : Romont, Villorsonnens, Rue
Gruyère : Bulle Broc Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche, Marsens
Veveysse : Châtel-St-Denis, Granges, La Verrerie

M. Monney précise que les bâtiments concernés restent propriété des communes et sont loués aux bataillons.

Remarques ou questions :

M. Jaquet dit : on parle pompiers mais qu'en est-il des ambulances ?

M. Monney lui dit que dans le nouveau bâtiment en construction à Rue il y aurait la possibilité d'y accueillir une ambulance... ceci est effectivement encore quelque chose à voir... Il y a une ambulance de plus (5 au total) depuis fin 2021.

M. Cettou : mais restera-t-on dans le délai d'intervention en cas d'urgence qui est de 14 minutes ?

M. Monney : on reste dans le délai. Il y a également une ambulance à Mézières VD la journée ce qui serait l'idéal dans notre secteur, à voir si l'ASF approchera ou pas le canton de Vaud pour discuter de cela.

M. Roland Crausaz : oui mais on va où après ? Berne ? ...

M. le Syndic soulève que c'est le moment que ça bouge. Cette association a besoin de ces statuts pour fonctionner.

Ce sont les communes qui paient les ambulances.

Avec la fermeture de Billens racheté pour CHF 1. — symbolique, il y a des frais de CHF 400'000. — pour l'aménagement pour faire venir s'installer des médecins spécialistes de soins variés et remettre en place des services intéressants.

Il fait également part du fait que les comptes n'ont toujours pas été vus et que suite à sa demande ils le seront prochainement. Cependant il soulève qu'il faut clarifier cette situation et qu'il est important, pour la suite, que cette association ait ses statuts.

M. Flückiger : qu'en est-il des autres cantons ?

M. le Syndic explique que c'est une politique nationale d'aller dans ce sens. Il précise qu'effectivement Billens s'est fermé mais qu'autre chose va se mettre en place.

Votation à mainlevée :

OUI : 26
NON : 0
ABSTENTION : 0

A l'unanimité, les nouveaux statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois sont acceptés.

4. Modification de l'article 18 « Taxe d'entrée » du règlement du cimetière, approbation.

M. le Syndic explique que le souhait de cette modification est motivé par le fait qu'il n'est pas logique qu'une personne ayant habité plusieurs années notre commune, et qui s'est peut-être investie pour elle, doive payer pour son entrée au cimetière.

Assemblée du 02.05-2022 – modification règlement du cimetière

Point 4.

Règlement du cimetière Chapelle (Glâne)

Modification de l'article 18 « Taxe d'entrée » du règlement du cimetière, approbation.

Motivation :

L'article 18 actuel dit qu'une personne non-domiciliée dans la commune ou dans une commune du cercle d'inhumation (territoire de la paroisse de Chapelle-Gillarens) désirant être inhumée dans notre cimetière doit payer une taxe d'entrée de CHF 1'000.— (voire CHF 500.- si les parents y sont domiciliés).

Le Conseil communal a pris conscience que cette taxe est applicable également pour toute personne ayant habité chez nous, puis quitté le village pour une raison ou une autre.

Il est vrai que ce genre de situation n'est pas fréquent, mais émotionnellement forte si le vœu de la famille ou d'un défunt ayant vécu ici est de reposer au cimetière de Chapelle ! Il nous semble judicieux de modifier/compléter cet article 18 avec cet alinéa **4**.

Proposition :

4. Toute personne ayant habité la commune ou une commune du cercle d'inhumation sera exemptée de la taxe d'entrée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette modification.

Remarques ou questions :

M. Cettou : question places disponibles pour les siècles à venir ?

M. le Syndic répond que oui, il y aura suffisamment de places.

La désaffectation effectuée sur la partie de droite du cimetière avec ses tombes cinéraires le permet. De plus, au vu de l'augmentation du choix de la crémation, en cas de nécessité nous pourrions également créer un nouvel espace « colombarium »

M. Roland Crausaz : est-ce qu'il y a une taxe pour le jardin des souvenirs ?

M. le Syndic répond que selon l'art.17 point 4, le jardin des souvenirs est exempt de taxe.

M. Roland Crausaz : qu'en est-il pour les personnes dans les homes comme Mme Maillard ?

M. le Syndic lui dit qu'elle est considérée, comme toutes les autres, toujours habitante de la commune.

Votation à mainlevée :

OUI : **26**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

A l'unanimité, La modification de l'article 18 « Taxe d'entrée » du règlement du cimetière est acceptée.

5. Divers

Projet de fusion AUBORANGES CHAPELLE ECUBLENS RUE

M. le Syndic explique que l'organisation des travaux est pilotée par les 4 Syndics et que ce comité de pilotage est présidé par Madame Micheline Guerry-Berchier (secrétaire générale de l'ACF) qui s'est déjà occupée de fusions de communes (comme celle de Gubloux, Estavayer et Prez). Elle a été mandatée par nos communes pour ce projet de fusion, ainsi que Madame Ludivine Besomi Chatagny qui est engagée comme secrétaire .

Chaque Conseiller sera dans un groupe de travail concernant son dicastère.

M. le Syndic présente le calendrier et M. Cettou fait la remarque que ce calendrier est ambitieux, ce qui est très bien, mais demande s'il est exact ?

M. le Syndic lui dit que oui c'est ambitieux mais qu'il faut aller de l'avant et que tout cela sera encore discuté lors de la séance de demain soir prévue avec les 4 Syndics, les Conseillers-ères et Mme Guerry-Berchier.

M. Cettou soulève que connaissant Mme Guerry-Berchier c'est un très bon choix de la part des Syndics de travailler avec elle.

L'assemblée n'ayant plus de question, M. le Syndic passe la parole à M. Haller

Commission des transports

M. Haller explique qu'une nouvelle commission des transports a été mise en place ceci afin de définir les besoins des communes ACER, dont fait partie la nôtre. Il invite les personnes présentes à venir lui parler après l'assemblée ou à le contacter afin de faire part des demandes, besoins etc....

Conférence sur l'énergie

M. Haller dit que le 30 juin, à la salle communale aura lieu une conférence sur la transition énergétique intitulée « Chapelle s'exprime » et elle permettra aux citoyens qui ont effectué la mise en place de panneaux solaires, de chauffages à pellets, de pompes à chaleur, etc... de présenter aux personnes présentes, les expériences faites .Plus d'infos dans le P'tit Chapelois.

M. le Syndic soulève que M. Fossati, qui s'occupe du bâtiment scolaire de Chapelle a parlé avec une société afin d'installer des panneaux solaires et que cette dernière l'a informé qu'il fallait attendre 2023 car les subventions seraient plus intéressantes.

M. Flückiger soulève que les évolutions techniques le seront aussi.

M. le Syndic fait part de la rencontre villageoise qui aura lieu le 9 juillet 2022

En expliquant que c'est dans le but d'une rencontre des nouveaux citoyens avec les habitants et de pouvoir également leur présenter les activités sur la commune ainsi que les sociétés locales existantes.

Il invite tout le monde à se joindre à cette manifestation.

M. le Syndic passe la parole à M. Monney concernant le radar

Que suite à l'approbation du budget en décembre dernier, M. Monney explique qu'il a fallu se faire la réflexion sur le choix de l'énergie du radar, soit électrique, soit solaire.

Le panneau électrique posait le problème que durant la journée il ne serait pas alimenté car les lampadaires ne le sont pas

Le choix s'est donc porté sur le panneau solaire. Il y aura donc un radar que l'on déplacera et deux panneaux solaires ; un sur la route du Verger à la hauteur de M. Haller et un à la Route de Compostelle à la hauteur de M. Jaquier. M. Monney informe l'assemblée que le radar est commandé.

Mme Flückiger demande s'il serait possible d'en mettre un également à la hauteur de M. et Mme Vaucher, car les automobilistes roulent très vite sur cette route.

M. Monney répond qu'il n'y a rien à cet endroit pour le fixer dans l'immédiat, mais à voir par la suite.

M. Grivel relève qu'à cette croisée il y a peu de monde qui respecte la priorité de droite.

VOG – Vevey-Oron-Glâne

M. Monney dit qu'il est membre du comité.

Il fait part du nouveau logo qui passe du bleu foncé au bleu clair, imageant les eaux sales qui deviennent des eaux propres.

Il y a 7 stations de pompage et aujourd'hui il y a encore des pompes immergées dans les fosses et l'idée est de les refaire et mettre ces pompes à l'extérieur des fosses.

C'est aussi 60km de collecteurs à entretenir.

Le débit par temps sec est de 4500 m³/jour et passe à 19000 m³/jour par temps pluvieux.

La différence c'est de l'eau parasite qui provient essentiellement des zones d'habitation dont l'évacuation est en système unitaire. Trois communes : Chapelle, Ursy et Attalens devraient assainir leur quartier.

Concernant les travaux de la STEP, le budget voté est de CHF 29'700'000.— et qu'aujourd'hui on est à CHF 30'800'000.—. Le montant net à la charge des communes est de CHF 25'000'000.--.

Il faut tenir compte des subventions de CHF 4'500'000.—.

M. Monney fait également une présentation avec une vue aérienne des travaux déjà effectués sur ce site et explique les travaux à venir, à savoir le nouveau bâtiment qui sera construit sur les bassins du traitement des micropolluants.

M. Cettou demande combien de temps tiendra la nouvelle Step ? Est-ce que la technique tiendra ?

M. Flückiger dit qu'il y a des nouveaux polluants ...

M. Monney répond qu'il est difficile de répondre car il y a beaucoup de produits acides.

M. Monney fait également part que M. Phillippe Dorthe termine le travail au 30 juin 2022. En effet, il quitte le VOG pour une retraite bien méritée. Il était le remplaçant de Mr Frédéric Sonney.

L'association est à la recherche d'un collaborateur avec un profil dans l'électromécanique ou automatique.

Monsieur le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des questions, des remarques sur d'autres sujets.

Mme Birchmeier soulève que la commune a des personnes qui ont participé à la patrouille des glaciers, qui sont : Steeve et Théo Rigolet, Marc et Maxime Jaquier, Nicolas Birchmeier, Léa Margot, Elisa Rigolet, Aude Menoud, Damien Menoud et Christian Crausaz.

M. Laurent Monney fait remarquer qu'à la route des Chênes vers la table, il y a toujours une rubalise depuis l'année passée et que ce n'est pas très joli.

M. Monney lui dit qu'effectivement elle est là depuis l'année passée car il y avait eu un problème avec le ruisseau, mais va voir pour mettre une barrière à la place.

M. Laurent Monney fait également part de la prochaine manifestation du chœur mixte qui alliera chant et théâtre à Rue, comme présenté dans la brochure remise dans toutes les boîtes aux lettres.

Mme Birchmeier dit qu'elle a été surprise de constater sur le sentier des Fées qu'il y a un nouveau chemin qui descend direction M. Gummy.

M. Roland Crausaz dit que ce chemin descend direction Blessens et ne va pas chez la famille Gummy.

M. Monney explique que M. Hassler refuse que le chemin pédestre passe le long de la forêt, la PC a fait avec la commune de Rue ce sentier qui ne va plus jusqu'à la Chapelle, qui est propriété de M. Hassler.

Mme Flückiger remercie la commune et M. Roland Crausaz pour le panneau mis sur le sentier des Fées.

M. le Syndic fait part que le 1^{er} août sera organisé à Blessens par la commune d'Ecublens et que toute la population des quatre communes de l'ACER sera invitée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie les personnes présentes.

« Remerciements envers toutes les personnes qui travaillent à la demande avec un pourcentage plus ou moins élevé pour notre commune.

A nos indispensables collaboratrices du bureau : il relève à nouveau le travail titanesque de notre boursière avec cette transition MCH2, remerciement à notre nouvelle secrétaire qui met tout son cœur à l'ouvrage afin de réussir à tout effectuer dans les meilleurs délais et de manière la plus aboutie possible malgré le très peu de temps passé dans cette nouvelle, ardue et multiple fonction qu'elle découvre jour après jour.

A tous les collaborateurs et collaboratrices discrets et efficaces de notre commune.

Remerciements également à mes collègues du Conseil qui vont vers une période encore plus chargée avec le projet de fusion.

Et finalement merci à vous toutes et tous ici présents pour cette assemblée, merci de votre participation active et constructive.

Je lève cette assemblée tout en vous invitant à rester, afin de partager un moment de convivialité autour de notre coutumière verrée qui peut à nouveau avoir lieu.

M. le Syndic clôt la séance à 21h57.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Claude Gremaud
Chapelle (Glâne), le 2 mai 2022

Christine Marchand